

ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil de l'arrondissement Le Sud-Ouest a édicté l'ordonnance suivante lors de sa séance régulière du 30 juin 2014:

Nom de l'événement	Lieu de réalisation	Date
Bbq Impérial	Parc Saint-Henri	Le 10 juillet 2014, de 11 h 30 à 14 h 00

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement d'urbanisme pour l'installation de bannières (01-280, chapitre IV, article 531);

Cette ordonnance est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal le 10 juillet 2014.

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-3431